

N° 5423⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

**portant approbation du Protocole No 14 à la Convention de
sauvegarde des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales,
amendant le système de contrôle de la Convention, ouvert
à la signature, à Strasbourg, le 13 mai 2004**

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(14.6.2005)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à votre dépêche du 8 juin 2005 par laquelle vous me communiquez un changement d'ordre rédactionnel apporté par la commission parlementaire au libellé de l'article unique du projet de loi sous rubrique.

Cette correction matérielle découle d'ailleurs de l'intitulé du projet de loi en question et ne donne pas lieu à observation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Etat,
Pierre MORES

